
**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2017-18



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 12 décembre 2017

Nombre de membres du Comité de Direction : 46

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Nombre de membres présents ou représentés : Messieurs AEBISCHER, BARBEZAT, BERTRAND, BOCCARD, CHUTIN, ETCHART, FEUILLET, GRANDCHAMPS, LAURENT, LUY, MOUCHET, MOUMDJIAN, TOVANY, REY, VELTER

Mesdames : BERGER, BURKI, BUSSAT, FOL, DEREMBLE, MARTIN

Membres représentés : Madame MAGDELAINE représentés par Monsieur BOCCARD, Madame BOCQUET représenté par Madame FOL, Monsieur THSIAM représenté par Monsieur BARBEZAT

Membres excusés : Mesdames HERRERO, MAGDELAINE, NERI,

Messieurs : DUVERNAY, LESAGE, CHARLES,

Assistent : Mesdames DLABAC, PIZZA, (Annemasse Tourisme)

OBJET : Approbation des tarifs des partenariats adhérents à l'office de tourisme Monts de Genève, pour l'année 2018.

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Considérant qu'il est nécessaire pour l'office de tourisme des Monts de Genève, de fixer les principaux tarifs appliqués pour les prestations couramment utilisées en direction des socioprofessionnels, des communes et des associations,

Considérant que la grille tarifaire 2018 sera présentée lors du Comité de direction,

Considérant qu'il a été proposé de facturer 50 % du tarif annuel à partir du 1er juillet de l'année en cours,

Considérant que la durée de parution sur les autres supports (autres que papier) prendra effet dès la date d'adhésion du client jusqu'à son renouvellement en année N+1.

En cas d'impayé dans les 30 jours après facturation et procédures de relance, l'Office de tourisme des Monts de Genève se réserve le droit de lancer la procédure de recouvrement auprès du Trésor Public.

Considérant que la grille tarifaire est annexée à la délibération,

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE, la grille tarifaire de 2018.

APPROUVE l'application d'une remise de 50 % du tarif annuel à partir du 1er juillet de l'année en cours.

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-préfecture de St Julien-en-Genevois

Le 19 décembre 2017

affiché ou notifié le 19 décembre 2017

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

La présidente
Madame DEREMBLE



ADHESIONS 2018 MONTS DE GENEVE

Module de base	AGGLO ANNEMASSE et CCG		Option	HORS SECTEUR + 15%
	Tarif applicable	/chambre /appt /empl		
Hôtel Résidence de tourisme Village Vacances Centre de vacances	****	146,00 €	*restaurant (+ 80 €) **Bar (+ 35 €)	
	****	136,00 €		
	**	126,00 €		
	*	115,00 €		
Camping	****	104,00 €		
	****	83,00 €		
	**	73,00 €		
	*	63,00 €		
Meublé de tourisme, Gîte, Chambre d'hôtes	****	75,00 €	Logement sup (+28 €)	
	ou équivalent ***	70,00 €		
	ou équivalent **	65,00 €		
	ou équivalent *	60,00 €		
Hébergement insolite		75,00 €	Logement sup (+28 €)	87,00 €
	Restaurant	130,00 €		150,00 €
	Traiteur	75,00 €		87,00 €
Restaurant	Bar - Salon de Thé	75,00 €		
	Hors chaîne et profession médicale, paramédicale	75,00 €		
Commerce/Métiers d'art & Artisanat		75,00 €		
Ferme pédagogique et producteur		75,00 €		87,00 €
Activité indépendante	Moniteur / Guide Indépendant	85,00 €		98,00 €
Taxi		100,00 €		
Transporteur		170,00 €		
	Remontée mécanique	230,00 €		